

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	C	C	C	C	Reçu 26.02.15.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09/02/2015	C	C	C	C	Reçu 09.02.15.	
1.3.	CS04	Rapport national	23/11/2014	C	C	C	C	Reçu 11.11.14.	
1.4.	S17	Questions d'application en suspens	26/02/2015	C	C	C	C	Reçu 02.09.14.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR01. Reçu 12.02.14.	
		Marquage des navires ²		C	C	C	C		
		Marquage des engins ²		C	C	C	C		
		Marquage des DCP		C	C	C	C		
		Fiches de pêche à bord ²	C	C	C	C			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2014	C	C	C	C		
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15/02/2014	C	C	C	C	Reçu 31.01.14.	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2014-CoC11-IR01.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	L	C	C	C	Reçu 01.05.14.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	P/C	C	P/C	Reçu 13.02.15. Certaines informations obligatoires pas aux normes CTOI: fournit TJB au lieu de TB.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	A confirmé qu'elle ne soumettrait pas de PDF.	
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C	Reçu 11.05.07.	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C	Reçu 30.06.08.	
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires pas aux normes CTOI: fournit TJB au lieu de TB.	

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires pas aux normes CTOI: fournit TJB au lieu de TB.		
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - CQ 2015 et IOTC-2015-CoC12-IR01; Reçu 09.02.15 et 26.02.15, respectivement.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.8.		Information sur les accords d'accès	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	N/A	N/A	N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR01 SSN adopté depuis 01.07.07.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15m	L	C	C	C	Reçu 30.06.14.		
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon										
Captures nominales										
5.1.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de pêcheries côtières		
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	C		
			Finales	30/12	C	C	C	C		
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de pêcheries côtières		
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C			
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	C		
			Finales	30.12	C	C	C	C		
Fréquences de tailles										
5.3.	Rés. 10/02	• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de pêcheries côtières		
		• Pêcheries de surface	30/06	L	C	P/C	P/C	Ne déclare pas selon normes CTOI(<i>moins d'1 poisson par tonne de captures par espèces</i>)		
			• LL	Provisoires	30.06	L	PC	P/C	P/C	Ne déclare pas selon normes CTOI(<i>moins d'1 poisson par tonne de captures par espèces</i>)
		Finales		30.12	C	P/C	P/C	P/C		
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navires auxiliaires.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas autorisé de navire étranger en 2014 (Source IOTC-2013-CoC10-IR01).	
		• LL							
		Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A		
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	C	C	C	C		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	L	C	L	C		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	L	C	N/C	N/C	Aucune données déclarée pour 2013. Les données des journaux sont aussi la source des données de tailles mais aucune reçue pour 2013/2013.	
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Source IOTC-2014-SC17-NR01 – Interdiction via les conditions des permis depuis 2011.	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14/08/2013	C	P/C	C	C	Source - IOTC-2014-CoC11-IR01: a été mis en œuvre via les conditions sur les SFR des bateaux dans la pêche occidentale de thons et de portes-épées (PJ A).	
7.4.		Rapport sur les tortues marines ²	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2013-SC16-NR01 et IOTC-2014-SC17-NR01: Protégées par l' <i>Environment Protection and Biodiversity Conservation Act</i> 1999. Aucune interaction signalée.	
7.5.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	C	C	C	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR01 et IOTC-2015-CoC12-IR01: tous les palangriers doivent avoir à bord au moins un coupe-ligne et un dégorgeoir. Aucune référence légale fournie.	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	L	C	C	C	Reçu 16.05.14. Des plongeurs s'occupent de la libération des tortues encerclées. Aucune référence légale fournie.	
7.7.		Rapport sur les oiseaux de mer ²	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR01: Plan de réduction des menaces adopté en 1998 et mis à jour en 2014. Les détenteurs de concessions de pêche à la palangre doivent employer une stratégie de lestage de ligne validée et des lignes d'effarouchement des oiseaux ou autre méthode approuvée. Aucune référence légale fournie.	
7.8.	Rés. 12/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	C	C	C	C		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR01 et IOTC-2015-CoC12-IR01: interdit par la loi australienne (EPBC Act). Aucun encerclement signalé.	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 26/02/2015	C	C	C	C		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans les activités INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26/02/2015	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	26/02/2015	L	C	C	C	Source – IOTC-2015-CoC12-IR01 Rev1: l'Australie n'a pas autorisé de transbordements par des navires battant pavillon australien autorisés à pêcher dans la zone de compétence de la CTOI en 2014.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution PRO	16/08/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26/02/2015	C	C	C	P/C	Source - IOTC-2014-SC17-NR01: un mécanisme d'observateur existe, aucun déploiement en 2013. Source - IOTC-2014-SC17-NR01 et IOTC-2015-CoC12-IR01: indiquent aucune couverture pour 2013.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (< 24m) ²	Depuis le 01/07/2010	C	C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire <24m pêchant hors de sa ZEE.	
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR01: fait pas les observateurs à bord des bateaux de pêche ou au port.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	P/C	P/C	N/A	N/A	L'Australie a rapporté : Aucun rapport d'observateur disponible pour 2013 du fait de l'absence de couverture en 2013.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre (2014)	01/10/14	C	C	C	C	Reçu 26.08.14.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre (2013)	01/04/14	C	C	C	C	Reçu 29.01.15.	
11.3.		Rapport annuel ² (2013)	26/02/2015	C	C	L	C	Reçu: 24.03.15 et 13.04.15.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	P/C	C	C	Dernière maj: 10.03.15	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	Source – CQ 2015: Aucun navire étranger n'a fait escale dans ses ports.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	C	C	C	C	Les navires étrangers peuvent faire escale dans tous les ports australiens	
12.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A	Source – CQ 2015: Aucun navire étranger n'a demandé à entrer dans ses ports.	
12.6.	Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A			
12.7.	Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A			
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	26/02/2015	C	C	C	C	Reçu 26.08.14 et 29.01.15.	

Commentaires sur le niveau d'application par l'Australie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Australie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11^e session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Australie par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

• Prises & effort et fréquences de tailles non fournies pour les requins, conformément à la Rés. 05/05.
• Informations obligatoires non fournies (signature des officiers autorisés) conformément à la Rés. 01/06.

Réponse : L'Australie a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 2 septembre 2014.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Australie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.

Après examen du Rapport d'application 2015 de l'Australie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
Problèmes de conformité répétés		
• N'a pas fourni les informations obligatoires selon les normes CTOI pour la liste des navires actifs en 2014; fournit TJB au lieu de TB, comme requis par la Résolution 10/08.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les informations obligatoires selon les normes CTOI pour la liste des navires autorisés ; fournit TJB au lieu de TB, comme requis par la Résolution 14/04.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles selon les normes de la CTOI pour les pêcheries palangrières (moins d'1 poisson par tonne de captures par espèces), comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
Problèmes de conformité non répétés		
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles selon les normes de la CTOI pour les pêcheries de surface (moins d'1 poisson par tonne de captures par espèces), comme requis par la Résolution 10/02	P/C	C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles sur les requins selon les normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	C
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs en 2013, aucun déploiement en 2013, comme requis par la Résolution 11/04.	P/C	C
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs en 2013, aucun déploiement et aucune couverture d'observateurs en mer pour les navires >24 m en 2013, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	C